

DOCTRINE

Santé / Droit médical

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

DOCTRINE

Page 3

■ Santé / Droit médical

Maturin Petsoko

Le devoir individuel de santé : simple cygne noir ou véritable changement de paradigme en droit de la santé ?

CULTURE

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Beyrouth sur plaque

Le devoir individuel de santé : simple cygne noir ou véritable changement de paradigme en droit de la santé ? ^{159p1}

« Les citoyens accordent plus d'attention à leurs droits qu'à leurs devoirs ».
Émile ARON

Maturin PETSOKO, attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)

La protection de la santé s'inscrit désormais dans un nouveau paradigme qui place l'individu au cœur du dispositif, en lui imposant un devoir de santé envers lui-même et envers les autres. Mais à la question de savoir si ce devoir a une portée générale, une réponse nuancée s'impose. En effet, le traitement des conséquences du manquement à ce devoir se fait à géométrie variable, en fonction de la nature du devoir concerné. Ces conséquences seront *a minima* ou *a maxima*, selon qu'il s'agit respectivement de la violation d'un devoir individuel de santé à caractère moral, incitatif et pédagogique, ou d'un devoir individuel de santé juridiquement sanctionné.

La protection de la santé a longtemps été considérée comme un devoir régalién de l'État qui doit rechercher le plus haut niveau de santé possible pour sa population. Quel que soit son système politique, économique et culturel, il est de son devoir de promouvoir et de protéger ce droit fondamental à la santé. Comme l'indique la constitution de l'OMS : « Les gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples ; ils ne peuvent y faire face qu'en prenant les mesures sanitaires et

sociales appropriées ». Ces mesures, qualifiées de mesures de santé publique, ont en général un caractère obligatoire. Exigées en temps normal, elles le sont *a fortiori* en période de crise sanitaire.

Les raisons pour lesquelles l'État est tenu de protéger la santé de ses citoyens tiennent non seulement aux engagements internationaux auxquels il a souscrit, mais aussi et surtout aux implications du contrat social qui le lie à son peuple.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com


la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34